

Covid-19 - Supports et restrictions

Dernière mise à jour le 24 avril 2020

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
Gouvernement du Canada	<p>Le gouvernement du Canada a pris des mesures pour protéger la santé et le bien-être des Canadiens pendant la pandémie de COVID-19.</p> <p>Législation gouvernementale :</p> <p>C-13 : Loi concernant certaines mesures en réponse à la COVID-19 C-14 : Loi no 2 concernant certaines mesures en réponse à la COVID-19 Loi sur les mesures d'urgence L.C. 2020, ch. 5</p> <p>Décrets et règlements :</p> <p>https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/covid.html</p> <p>Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</p>	<p>Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises</p> <p>Prolongation du programme de Travail partagé</p> <p>Subvention salariale d'urgence</p> <p>Programme de crédit aux entreprises</p> <p>Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes</p> <p>Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)</p> <p>Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés</p> <p>Plus de temps pour payer l'impôt sur le revenu</p> <p>Report des versements de la taxe de vente et des droits de douane</p>	<p>Complément salarial temporaire pour les travailleurs essentiels à faible revenu</p> <p>Hausse des montants de l'Allocation canadienne pour enfants</p> <p>Paiement du crédit spécial pour la taxe sur les produits et services</p> <p>Délai supplémentaire pour produire une déclaration de revenus</p> <p>Soutien hypothécaire</p> <p>Nouvelle Prestation canadienne d'urgence (PCU)</p> <p>Réduction du retrait minimal des fonds enregistrés de revenu de retraite</p>	<p>En date du 21 mars 2020, une restriction de 30 jours s'applique à tous les voyages non essentiels à la frontière entre le Canada et les États-Unis. Le 22 avril, cette restriction a été prolongée jusqu'au 21 mai 2020.</p> <p>Cette restriction couvre tous les voyages de nature facultative ou discrétionnaire, tels que le tourisme, les divertissements et les loisirs.</p> <p>Par la <i>Loi sur la mise en quarantaine</i>, le gouvernement fédéral impose un isolement de quatorze jours à toute personne entrant au pays.</p> <p>Il y a des exceptions pour les travailleurs qui sont essentiels au transport des biens et des personnes.</p>	<p>Les chaînes d'approvisionnement économiques demeurent ouvertes et le gouvernement du Canada s'efforcera de veiller à ce que l'accès aux biens et services ne soit pas interrompu.</p> <p>Ceux qui travaillent dans le secteur du commerce et des transports et qui sont importants pour la circulation des marchandises et des personnes, y compris les chauffeurs de camion, l'équipage à bord de tout avion, train ou navire maritime, et qui traversent la frontière dans l'exercice de leurs fonctions ou dans le but d'effectuer leurs obligations sont exemptés de l'ordonnance de restriction de voyage.</p> <p>Lien apparenté: https://bit.ly/2yu6wdf</p> <p>Mesures, mises à jour et directives publiées par Transports Canada au sujet de la COVID-19:</p> <p>COVID-19: Document d'orientation à l'intention des compagnies de chemin de fer transportant des voyageurs</p>

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
		<p>Partenariats avec le secteur industriel canadien pour lutter contre la pandémie de la COVID-19</p> <p>Changements temporaires au programme d'Emplois d'été Canada</p> <p>Liens apparentés:</p> <p>https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html</p> <p>Réseau de résilience des entreprises canadiennes</p>	<p>Moratoire sur le remboursement des prêts d'études canadiens</p> <p>Changements temporaires au programme d'Emplois d'été Canada</p> <p>Services de soutien en santé mentale</p>		<p>Arrêté en vertu de l'article 32.01 de la Loi sur la sécurité ferroviaire en raison de la COVID-19</p> <p>Exemptions temporaires / REFC, Règlement concernant la sécurité de la voie et Règlement sur les normes de compétence des employés ferroviaire</p> <p>Exemption temporaire à l'alinéa 4.1c) du Règlement médical pour les postes essentiels à la sécurité ferroviaire</p> <p>Certificats temporaires en vertu du paragraphe 31(2.1) de la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses.</p> <p>Lien apparenté: https://bit.ly/2UY2zoN</p>
Colombie-Britannique	<p>L'état d'urgence provincial a été déclaré le mercredi 18 mars 2020.</p> <p>Le 15 avril, le gouvernement de la Colombie Britannique a officiellement prolongé l'état d'urgence provincial jusqu'à la fin de la journée, le 28 avril 2020.</p>	<p>Certaines taxes provinciales ont été reportées, retardées ou réduites.</p> <p>Ce que vous devez faire si les employés tombent malades, s'absentent du travail ou si votre entreprise est perturbée de façon inattendue.</p> <p>Un financement provincial de 1,5 milliard de dollars</p>	<p><i>BC Emergency Benefit for Workers</i> (allocation d'urgence pour les travailleurs) : paiement unique de 1 000 \$ pour les personnes ayant perdu un revenu.</p> <p>Bonification unique du crédit d'impôt pour l'action climatique en juillet 2020 pour les familles à revenu faible ou moyen.</p>	<p>Le <i>Provincial Health Officer</i> (PHO) a ordonné la fermeture de certains types d'entreprises.</p> <p>Tout commerce ou service qui n'a pas reçu l'ordre de fermer et qui n'est pas sur la liste des services essentiels peut rester ouvert s'il est en mesure d'adapter ses services et son milieu de travail en fonction des consignes et recommandations du PHO.</p>	<p>La Colombie-Britannique a dressé une liste de services essentiels le 26 mars 2020. On peut la consulter à cette adresse : https://bit.ly/2QQ3qGZ</p> <p>La liste des fournisseurs de services essentiels d'infrastructures comprend les transporteurs, le personnel d'exploitation et les fabricants de biens nécessaires au fonctionnement continu et immédiat des</p>

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
		<p>soutiendra la relance économique une fois la pandémie passée.</p> <p>Des informations supplémentaires sur le plan de réponse économique sont disponibles ici: https://bit.ly/2ywMMG1</p> <p>Ressources pour les petites entreprises touchées par la COVID-19</p> <p>BC Economic Development Association : Ressources pour les entreprises, les développeurs économiques et les dirigeants locaux touchés par la COVID-19</p> <p>WorkSafeBC : ressources pour les employeurs</p> <p>Destination BC : ressources pour l'industrie du tourisme</p>	<p>Les employeurs doivent autoriser les congés de maladie sans attestation du médecin.</p> <p>Les paiements des prêts étudiants sont gelés pendant six mois jusqu'au 30 septembre 2020.</p> <p>Les clients de BC Hydro peuvent différer les paiements ou obtenir des subventions pour payer leurs factures d'électricité.</p> <p>Les travailleurs des services essentiels peuvent être jumelés avec des services de garde d'urgence temporaires dans leur communauté</p> <p>WorkSafeBC : ressources pour les employés</p>		<p>infrastructures et entreprises essentielles.</p> <p>Figurent parmi ces fournisseurs les employés qui s'occupent de l'entretien et de la réparation des véhicules, des aéronefs (y compris les pièces), du matériel ferroviaire, des navires et des infrastructures et équipements rendant possible la circulation du fret et des passagers, ainsi que les services de location de véhicule.</p> <p>Sont aussi inclus les services qui facilitent le transport de fournitures, de personnel et de services essentiels : activités portuaires et riveraines, réseau routier, aérien et ferroviaire, etc.</p> <p>Le gouvernement de la Colombie-Britannique a suspendu les règlements administratifs qui limitent la livraison des marchandises à tout moment de la journée.</p> <p>La Colombie-Britannique a créé une nouvelle unité provinciale de coordination de la chaîne d'approvisionnement pour coordonner la distribution des biens et services;</p> <p>jouer un rôle plus actif dans la coordination des mouvements de</p>

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
					biens et de services essentiels par voie terrestre, aérienne, maritime et ferroviaire.
Alberta	<p>L'état d'urgence provincial a été déclaré le mardi 17 mars 2020.</p> <p>Le décret demeure en vigueur jusqu'à son abrogation par le <i>Chief Medical Officer of Health</i> de l'Alberta.</p>	<p>Suspension de l'impôt foncier pour l'éducation, et report de six mois pour les entreprises.</p> <p>Report du paiement des primes du régime d'indemnisation des accidentés du travail pour les entreprises privées et soutien pour les PME.</p> <p>Le recouvrement des soldes d'impôt sur les sociétés et des acomptes provisionnels est différé jusqu'au 31 août 2020.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/39HpDgM</p> <p>Les hôtels et autres fournisseurs d'hébergement peuvent retarder le paiement de la taxe touristique jusqu'au 31 août pour les montants qui deviennent dus au gouvernement le 27 mars 2020 ou après. Les paiements différés jusqu'au 31 août ne seront pas</p>	<p>Soutien pour les membres de la population active obligés de s'auto-isoler.</p> <p>Report de 90 jours pour le paiement des services publics (clients résidentiels et commerciaux).</p> <p>Report de six mois pour le remboursement des prêts étudiants.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/2UFUINI</p>	<p>L'Alberta a mis en œuvre des mesures de santé publique pour restreindre les rassemblements de masse.</p> <p>Aucun rassemblement de plus de 15 personnes n'est autorisé.</p> <p>Pour le moment, la restriction ne vise pas le fonctionnement normal des entreprises et lieux de travail (bureaux, usines, chantiers, industries) qui n'ont pas été explicitement désignés par le <i>Chief Medical Officer of Health</i>.</p> <p>Les activités en milieu de travail devant rassembler 50 personnes ou plus au même endroit (ex. : formations) doivent être annulés.</p> <p>Les lieux de travail qui ne sont pas autrement restreints ou fermés peuvent avoir plus de 15 travailleurs sur un chantier tant qu'ils respectent toutes les directives de santé publique, y compris les mesures physiques de distance.</p>	<p>La liste des services essentiels comprend:</p> <p>Services qui fournissent à d'autres entreprises ou services essentiels le soutien, les fournitures, les systèmes ou les services, y compris la transformation, l'emballage, la distribution, la livraison et la maintenance nécessaires au fonctionnement (c'est-à-dire les chaînes d'approvisionnement)</p> <p>Services et installations qui fournissent des services de transport aux entreprises et aux particuliers, notamment par air, eau, route et rail, y compris la fourniture d'un soutien logistique, des services de distribution, de l'entreposage et du stockage, y compris les arrêts de camions et les opérateurs de remorquage</p> <p>Entreprises qui fournissent des matériaux et des services pour l'exploitation, l'entretien et la sécurité des systèmes de transport (routier, de transport en commun, ferroviaire, aérien et maritime), y compris la prestation de services d'entretien tels que le déneigement, la réponse aux</p>

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
		assujettis à des pénalités ni à des intérêts.			collisions et l'achèvement des réparations nécessaires aux systèmes de transport. Lien apparenté : https://bit.ly/3bGc6ro
Saskatchewan	L'état d'urgence provincial a été déclaré le mercredi 18 mars 2020.	<p>Les entreprises de la Saskatchewan qui ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs versements de TVP en raison de problèmes de liquidités bénéficieront d'un moratoire de trois mois pendant lequel elles n'auront aucune pénalité ni aucuns frais d'intérêts à payer.</p> <p>Les entreprises qui sont dans l'incapacité de produire leur déclaration de revenus provinciale à temps peuvent demander un délai pendant lequel elles n'auront à payer aucune pénalité ni aucuns frais d'intérêts sur leurs revenus.</p> <p>Les activités liées au programme de vérification et à la conformité ont été suspendues pour que les entreprises puissent se concentrer sur la santé et la sécurité de leurs clients et de leur personnel, contenir les</p>	<p>Grâce à une modification de la loi sur l'emploi de la Saskatchewan (<i>Saskatchewan Employment Act</i>) :</p> <p>les employés pourront bénéficier d'un congé sans solde pour cause d'urgence de santé publique;</p> <p>l'exigence selon laquelle il faut avoir travaillé 13 semaines consécutives pour son employeur avant de bénéficier de congés de maladie sera suspendue;</p> <p>la disposition exigeant un billet du médecin ou un certificat médical sera suspendue.</p> <p>Un moratoire de six mois a été mis en place pour le remboursement des prêts étudiants.</p>	<p>Toutes les personnes qui ont voyagé à l'étranger doivent se mettre en auto-isolement pendant 14 jours à compter de leur retour au Canada.</p> <p>Les travailleurs de la santé qui ont voyagé à l'étranger, les camionneurs et les équipages des compagnies aériennes sont exemptés s'ils sont tenus de travailler pour maintenir la continuité des activités et seront supervisés par des agents de contrôle des infections, de la prévention et de la santé et de la sécurité au travail.</p> <p>Le gouvernement de la Saskatchewan limite la taille des rassemblements publics et privés à un maximum de 10 personnes dans une seule pièce, à compter du 26 mars 2020.</p> <p>Des exceptions sont prévues lorsque la distance de deux mètres entre les personnes peut</p>	<p>Les services publics essentiels et les services commerciaux autorisés comprennent:</p> <p>Production, transformation et fabrication et les chaînes d'approvisionnement de soutien.</p> <p>Transport, stockage et distribution de marchandises.</p> <p>Les travailleurs de la santé qui ont voyagé à l'étranger, les camionneurs, le personnel ferroviaire et aérien et tout autre équipage sont exemptés de l'obligation de s'auto-isoler s'ils doivent continuer à travailler pour assurer des services essentiels, offrir des soins d'urgence ou maintenir la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Pour accéder à la liste complète des services admissibles, cliquer ici : https://bit.ly/3akE0ch.</p>

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
		<p>conséquences de cette situation sur leurs activités et réduire au minimum la propagation du virus en diminuant les déplacements liés aux activités d'audit.</p> <p>Tous les services publics de la Couronne mettront en œuvre des programmes de report des factures permettant un report des factures à taux zéro pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois pour les clients de la Saskatchewan dont la capacité d'effectuer des paiements de factures pourrait être affectée par les restrictions COVID-19.</p> <p>La <i>Saskatchewan Workers Compensation Board (WCB)</i> renonce aux pénalités de prime pour les employeurs du 1er avril au 30 juin 2020.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/3aJkhmO</p>	<p>Le <i>Self-Isolation Support Program</i> est destiné aux travailleurs de la Saskatchewan forcés de s'isoler afin de freiner la propagation de COVID-19 et qui ne sont pas couverts par les récents programmes d'assurance-emploi et autres mesures de soutien annoncés par le gouvernement fédéral.</p> <p>Administré par le ministère des Finances, le programme fournira 450 \$ par semaine, pour un maximum de deux semaines ou 900 \$.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/2UGex7J</p>	<p>être maintenue, comme: les lieux de travail et les lieux de réunion où les personnes sont réparties dans plusieurs pièces ou bâtiments; et des lieux de vente au détail jugés essentiels.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/3dPKPEI</p>	
Manitoba	<p>L'état d'urgence provincial a été déclaré le vendredi 20 mars 2020.</p> <p>Les arrêtés demeureront en vigueur pendant 30 jours, et leur durée pourra être prolongée au besoin.</p>	<p>Le Manitoba a reporté les échéances de production des déclarations de revenus des mois d'avril et de mai au 22 juin 2020 pour les PME dont les versements</p>	<p>Le gouvernement du Manitoba investit 27,6 millions de dollars pour offrir des services de garde aux travailleurs essentiels de première</p>	<p>Les autorités de santé publique recommandent vivement à tous les Manitobains, y compris aux fournisseurs de soins de santé, d'annuler ou de reporter tout</p>	<p>Le 30 mars, la province du Manitoba a restreint les activités des entreprises non critiques dans le nouvel ordre de santé publique : https://bit.ly/349EjEc</p>

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
		<p>mensuels de TVP ne dépassent pas 10 000 \$.</p> <p>Les entreprises qui produisent leur déclaration sur une base trimestrielle et pour lesquelles la date limite était normalement le 20 avril 2020 ont maintenant jusqu'au 22 juin 2020.</p>	<p>ligne qui en ont besoin parce qu'ils soutiennent les efforts de la province dans la lutte contre la COVID-19.</p>	<p>voyage non essentiel, que ce soit à l'étranger ou au Canada.</p> <p>Aucun voyage ne devrait être effectué dans un but récréatif, touristique ou personnel s'il n'est pas essentiel.</p> <p>De plus, depuis le 23 mars, les autorités de santé publique conseillent à toute personne revenant d'un voyage à l'étranger ou ailleurs au Canada de se mettre en auto-isolement et de surveiller son état de santé pendant 14 jours afin de déceler tout symptôme.</p>	<p>Cette recommandation ne vise pas le transport de marchandises ni les services commerciaux.</p> <p>Pour l'heure, les autorités de santé publique n'imposent pas aux conducteurs de s'auto-isoler après avoir franchi la frontière pour ne pas interrompre les services essentiels.</p>
Ontario	<p>L'état d'urgence provincial a été déclaré le mardi 17 mars 2020.</p> <p>Le 14 avril, the gouvernement a prolongé de 28 jours la situation d'urgence en vertu de la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence.</p>	<p>Fixer le prix de l'électricité pour les clients utilisant le temps d'utilisation au taux le plus bas, connu sous le nom de prix hors pointe, 24 heures par jour pendant 45 jours, pour aider les contribuables dans leur utilisation accrue de l'électricité pendant la journée;</p> <p>Le fonds L'Ontario ensemble de 50 millions de dollars pour aider les entreprises à fournir des solutions innovantes ou à réorganiser leurs opérations afin de fabriquer</p>	<p>Congé avec protection de l'emploi pour les employés qui sont en isolement ou en quarantaine en raison de la COVID-19 ainsi que pour les personnes qui doivent s'absenter du travail pour prendre soin d'un proche ou d'un enfant, notamment à cause de la fermeture d'une école ou d'une garderie.</p> <p>Aider les familles à payer les coûts supplémentaires associés à la fermeture des écoles et des garderies pendant l'épidémie de</p>	<p>Le gouvernement de l'Ontario a décrété la fermeture obligatoire de tous les lieux de travail non essentiels à compter du mardi 24 mars à 23 h 59 et pour une période de 14 jours. Cette période pourra être prolongée en fonction de l'évolution de la situation.</p> <p>Les entreprises qui ont des questions sur la fermeture des lieux de travail à risque ou sur l'impact de ces mesures d'urgence sur leurs activités ou l'emploi des travailleurs peuvent appeler la nouvelle Ligne Info-</p>	<p>Entreprises qui fournissent à d'autres entreprises essentielles ou fournisseurs de services essentiels le soutien, l'équipement, les systèmes ou les services nécessaires à leur fonctionnement, y compris en ce qui a trait à la transformation, au conditionnement, à la distribution, à la livraison et à l'entretien.</p> <p>Entreprises et infrastructures de transport dont dépendent les autres entreprises et les résidents, notamment le transport par voie aérienne, maritime, routière et ferroviaire, ainsi que les entreprises qui fournissent un soutien logistique ou des services de distribution et</p>

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
		<p>des fournitures et des équipements médicaux essentiels.</p> <p>Réduire les impôts de 355 millions de dollars pour environ 57 000 employeurs grâce à une proposition d'augmentation temporaire de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs (ISE);</p> <p>Aider à soutenir les régions en retard de croissance de l'emploi avec un nouveau crédit d'impôt sur le revenu des sociétés proposé - le crédit d'impôt régional pour l'investissement dans les débouchés; et</p> <p>Soutenir la livraison en temps opportun des aliments et fournitures essentiels en modifiant un règlement qui interdisait aux camions de livraison de fonctionner pendant les heures creuses.</p> <p>Accorder une période de cinq mois sans intérêts et sans pénalité pour effectuer les paiements de la majorité des impôts administrés par la province, offrant un allègement de 6 milliards de</p>	<p>COVID-19 en offrant un paiement unique de 200 \$ par enfant jusqu'à 12 ans et 250 \$ pour ceux qui ont des besoins spéciaux, y compris les enfants inscrits dans des écoles privées;</p> <p>Fournir six mois de prêt du Programme d'aide aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) et l'allègement des intérêts accumulés, en coordination avec les mesures du gouvernement fédéral;</p> <p>Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité</p> <p>9 millions de dollars en soutien direct aux familles pour leurs factures d'énergie en élargissant l'admissibilité au Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité et en veillant à ce que leurs services d'électricité et de gaz naturel ne soient pas déconnectés pour cause de non-paiement pendant l'épidémie de la COVID-19;</p>	<p>Entreprises pour mettre fin à la propagation au 1 888 444-3659.</p>	<p>d'entreposage, comme les relais routiers et les services de remorquage.</p> <p>Entreprises qui fournissent des matériaux et des services servant à l'exploitation, à l'entretien et à la sécurité des systèmes de transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime), y compris en ce qui a trait à la prestation de services d'entretien comme le déneigement, l'intervention en cas de collision et les réparations nécessaires au bon fonctionnement des systèmes.</p> <p>Entreprises qui extraient et transforment des matériaux ou fabriquent et distribuent des biens, des produits et des équipements, y compris les entreprises qui fournissent des intrants à d'autres fabricants (par exemple, produits métalliques et d'acier de première transformation, moulage par soufflage, composants, produits chimiques, etc. dont dépend le fabricant du produit final).</p> <p>Entreprises, infrastructures et services qui appuient et facilitent la circulation de biens essentiels dans les deux sens au sein des chaînes d'approvisionnement intégrées nord-américaines et mondiales.</p>

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
		<p>dollars pour aider à soutenir les entreprises de l'Ontario;</p> <p>Fournir un nouvel allègement financier de 1,9 milliard de dollars grâce à l'autorisation accordée aux employeurs par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, qui leur permettra de reporter leurs versements pendant une période de six mois.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/2R8fALq</p>	<p>Engagement de 100 millions de dollars dans le cadre d'Emploi Ontario pour des programmes de formation professionnelle destinés aux travailleurs touchés par l'écllosion de la COVID-19.</p>		<p>Pour accéder à la liste complète des services essentiels, cliquer ici : https://www.ontario.ca/fr/page/liste-des-lieux-de-travail-essentiels.</p>
Québec	<p>L'état d'urgence provincial a été déclaré le vendredi 13 mars 2020.</p> <p>Le 22 avril, l'état d'urgence provincial a été prolongé jusqu'au 29 avril.</p>	<p>Annnonce du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) offrant un soutien financier aux entreprises qui vivent un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services) ou dont la capacité de livraison des produits est réduite ou inexistante.</p> <p>Annnonce de mesures d'assouplissement des modalités de prêts déjà consentis par Investissement Québec ou par</p>	<p>Report du remboursement de la dette d'études, y compris pour les personnes en situation de recouvrement, pour une période de six mois.</p> <p>Programme destiné à offrir une aide financière pour répondre aux besoins des travailleurs qui, en raison d'un isolement pour contrer la propagation de la COVID-19, ne peuvent gagner en totalité leur revenu de travail et qui ne sont pas admissibles à un autre programme d'aide financière.</p>	<p>Le gouvernement du Québec ordonne de réduire au minimum, à compter du 25 mars à 00 h 1 et jusqu'au 13 avril 2020, l'ensemble des services et activités qui ne sont pas prioritaires.</p> <p>Les employeurs sont priés de faire preuve de souplesse concernant les horaires de travail de leurs employés afin de limiter, par exemple, la foule dans les transports en commun aux heures de pointe.</p> <p>Les chauffeurs de camion, les équipages aériens et le personnel navigant n'ont pas à</p>	<p>Liste partielle des services prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transports collectifs et transport des personnes • Ports et aéroports • Services d'entretien de locomotives, d'aéronefs et de bateaux, et activités aéronautiques essentielles (transport aérien) • Approvisionnement et distribution des biens alimentaires, épiceries et dépanneurs • Transport, entreposage et distribution de marchandises • Transport rémunéré des personnes et transport adapté

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
		<p>l'intermédiaire des Fonds locaux d'investissement.</p> <p>Le report pour les entreprises jusqu'au 30 juin de la date limite de production de leurs déclarations et paiements de TVQ concernant les remises des 31 mars, 30 avril et 31 mai, sans intérêt ni pénalité;</p> <p>Traitement accéléré des demandes de crédits d'impôt pour les entreprises et de remboursements d'impôts.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/2yxLXgb</p>	<p>La date limite de production des déclarations de revenus des particuliers pour 2019 a été prolongée jusqu'au 1er juin 2020.</p> <p>Pour les particuliers et les particuliers en entreprise, le délai de paiement d'un solde d'impôt sur le revenu pour 2019 a été prolongé jusqu'au 1er septembre 2020.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/2x3bf5p</p>	<p>s'isoler, étant donné le rôle important qu'ils jouent dans le transport de marchandises essentielles telles que les aliments.</p>	<p>Pour voir la liste complète des services prioritaires, cliquer ici : https://bit.ly/39sweMg</p>
Nouveau-Brunswick	<p>L'état d'urgence provincial a été déclaré le jeudi 19 mars 2020.</p> <p>Le 15 avril, l'ordonnance a été renouvelée et prolongée jusqu'au 30 avril, 2020.</p>	<p>Opportunités Nouveau-Brunswick offrira du soutien aux employeurs de taille moyenne à grande. ONB fournira également - sur demande - un fonds de roulement de plus de 200,000 \$ pour aider les grands employeurs à gérer les effets de la COVID-19 sur leurs opérations. Aucun paiement d'intérêts et de capital ne sera exigé au cours des 12 premiers mois.</p>	<p>Le gouvernement provincial accordera une prestation de revenu unique aux employés et aux travailleurs autonomes du Nouveau-Brunswick qui ont perdu leur emploi en raison de l'état d'urgence.</p> <p>Cette prestation unique de 900 \$ sera administrée par l'entremise de la Croix-Rouge, et elle aidera à traverser la période entre le moment de la perte d'emploi ou de la fermeture</p>	<p>Les voyageurs qui entreront dans la province en arrivant du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de la Nouvelle-Écosse devront présenter une pièce d'identité aux agents de la paix.</p> <p>Les coordonnées et la destination prévue de tous les voyageurs, y compris de ceux qui ne font que traverser la province, sont recueillies à des fins de suivi.</p>	<p>Comme à la frontière entre le Canada et les États-Unis, il y aura une exemption pour les véhicules commerciaux et les travailleurs essentiels afin de permettre le maintien des services et le transport ininterrompu des articles de première nécessité entre les provinces.</p> <p>Les entreprises de construction et d'entretien ne sont pas tenues de cesser leurs activités.</p> <p>Les entreprises de production et de fabrication ne sont pas tenues de cesser leurs activités.</p>

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
		<p>Bien que les impôts fonciers des entreprises doivent être payés avant le 31 mai, les pénalités de retard seront examinées au cas par cas pour voir si la pénalité peut être levée en raison de difficultés financières indues, telles que la fermeture d'une entreprise en raison de la COVID-19.</p> <p>À titre de mesure immédiate et au cas par cas - le gouvernement du Nouveau-Brunswick reportera le remboursement des prêts et des intérêts jusqu'à six mois sur les prêts provinciaux existants.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/2X8zmds</p>	<p>de l'entreprise et celui du versement de la prestation fédérale.</p> <p>Moratoire de six mois sans intérêts sur le remboursement des prêts étudiants provinciaux.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/2UWhvK</p>		<p>Les entreprises de plomberie, d'électricité et de nettoyage environnemental ne sont pas tenues de cesser leurs activités.</p> <p>Les entreprises d'autobus, de taxi et de livraison ne sont pas tenues de cesser leurs activités.</p> <p>Lien apparenté : https://bit.ly/3dIO4hn</p>
Nouvelle-Écosse	<p>L'état d'urgence provincial a été déclaré le dimanche 22 mars 2020.</p> <p>Le 1 avril l'ordonnance a été renouvelée et demeurera en vigueur jusqu'à midi le dimanche 19 avril 2020.</p>	<p>Le gouvernement reportera les paiements au 30 juin pour tous les prêts du gouvernement (Commission du prêt agricole, Commission de prêt du ministère des Pêches et de l'Aquaculture, Fonds pour l'emploi, etc.).</p> <p>Le gouvernement reportera également au 30 juin le paiement des droits imposés</p>	<p>Chaque personne et membre d'une famille qui reçoit l'aide au revenu recevra une somme supplémentaire de 50 \$ à compter du vendredi 20 mars.</p> <p>Un million de dollars versés à Feed Nova Scotia pour l'achat de nourriture et</p>	<p>Le contrôle à tous les points d'entrée de la Nouvelle-Écosse (terre, mer et air) sera resserré à compter du lundi 23 mars à 6 h.</p> <p>Les Néo-Écossais doivent éviter tout voyage non essentiel à l'extérieur de la province. Toute personne qui souhaite entrer dans la province sera interrogée</p>	<p>Des exemptions aux déplacements d'une province à l'autre s'appliquent aux travailleurs en bonne santé dans les secteurs des métiers et des transports qui transportent des biens et des gens (p. ex. les camionneurs), aux personnes en bonne santé qui se rendent au travail (p. ex. travailleurs de la santé) et aux personnes qui viennent dans la province pour recevoir des services</p>

Autorité	Instrument et date de prise d'effet	Programme de soutien		Services essentiels (généralités)	Services essentiels (rail et transport)
		Pour les employeurs	Pour les salariés		
		<p>aux petites entreprises, y compris les droits de renouvellement de l'inscription d'une entreprise et les cotisations au fonds d'indemnisation des travailleurs (une liste des droits visés sera affichée en ligne au début de la semaine prochaine).</p> <p>Les changements apportés au programme de garantie de prêts aux petites entreprises, administré par les coopératives de crédit, comprennent le report des paiements du capital et des intérêts au 30 juin, l'amélioration du programme pour faciliter l'accès au crédit pour les entreprises (jusqu'à 500 000 \$) et une garantie par le gouvernement sur la première tranche de 100 000 \$ pour les entreprises qui ne sont pas admissibles à un prêt.</p> <p>Les petites entreprises qui font affaire avec le gouvernement seront payées dans un délai de cinq jours plutôt que de 30 jours comme à l'habitude.</p>	<p>l'embauche de personnel supplémentaire.</p> <p>Financement d'urgence de 230 000 \$ accordé aux programmes de sécurité des aînés et au programme Community Links pour aider les personnes âgées vulnérables.</p> <p>Les paiements du prêt étudiant de la Nouvelle-Écosse sont suspendus jusqu'au 30 septembre 2020.</p>	<p>et recevra la directive de s'isoler à la maison pendant 14 jours.</p> <p>Toute entreprise qui n'est pas jugée essentielle peut poursuivre ses activités à condition que ses membres puissent maintenir une distance de deux mètres ou six pieds entre eux.</p> <p>Le lieu de travail doit par ailleurs être nettoyé et désinfecté deux fois par jour, ou plus selon les besoins, et les employés doivent respecter les normes d'hygiène.</p>	<p>de santé essentiels (p. ex. traitements de chimiothérapie).</p> <p>Plusieurs groupes sont considérés comme étant essentiels et sont exemptés des lignes directrices sur les rassemblements, mais ils doivent tout de même respecter les protocoles d'éloignement social et autres protocoles de la santé publique.</p> <p>Ces exemptions s'appliquent aux transports, notamment le transport par camion et par train et le transport en commun.</p>